



Liminaire CSAL FS du 15 mars 2024

Monsieur le Président,

Comme nombre de fonctionnaires, les agents de la DGFIP déclarent subir des contraintes liées au rythme ou à l'intensité du travail.

Cette situation est évoquée dans diverses enquêtes sur les conditions de travail mais n'est pas prise en compte dans les faits par notre ministère.

Nos sommes certains que de nombreux collègues se reconnaîtront dans la définition suivante de la surcharge de travail : *Elle se manifeste par des exigences professionnelles élevées, des contraintes nouvelles, des responsabilités accrues et des conflits latents. Il y a énormément de pression et de variété de sujets, ce qui crée la sensation d'être tout le temps surchargé, même si cela ne se traduit pas forcément par des choses concrètes à faire.*

Pour FO Finances, ce phénomène est essentiellement lié aux contre réformes subies par notre administration qui s'accompagnent de suppressions d'emplois massives. En effet, la DGFIP ne compte plus qu'environ 95 000 agents aujourd'hui alors qu'en 2000, nous étions plus de 130 000 !

Par ailleurs, la baisse continue des effectifs n'a jamais été compensée par les simplifications promises aux agents et aux usagers. Pour remédier à la « crise de l'efficacité de l'action publique » récemment dénoncée par notre Président de la République, une seule solution, maintenir l'emploi et le réseau de proximité de notre administration.

Monsieur le Président, il faut mettre un mot sur ce qu'endurent nos collègues : ceci s'appelle la souffrance au travail !

Pour y mettre un terme, pour garantir un soutien adéquat aux agents et un service public accessible aux usagers, il est essentiel de mettre fin aux suppressions d'emplois à la DDFIP de Vaucluse ! En d'autres termes, il faut placer les suppressions d'emplois au centre de la cause des risques psychosociaux à la DGFIP.

S'agissant de l'enveloppe budgétaire de la formation spécialisée de notre département, le ministère a décidé de réduire de 9 % son montant, au titre d'une réserve qui a peu de chance d'être débloquée. Une fois de plus, les agents de la DGFIP en général et de la DDFIP de Vaucluse en particulier vont faire les frais de la rigueur budgétaire imposée par le gouvernement. Comment, après cela, peut-on prendre au sérieux les priorités fixées par la note d'orientation ministérielle ?